

Si ce message ne s'affiche pas correctement, ouvrez la pièce jointe

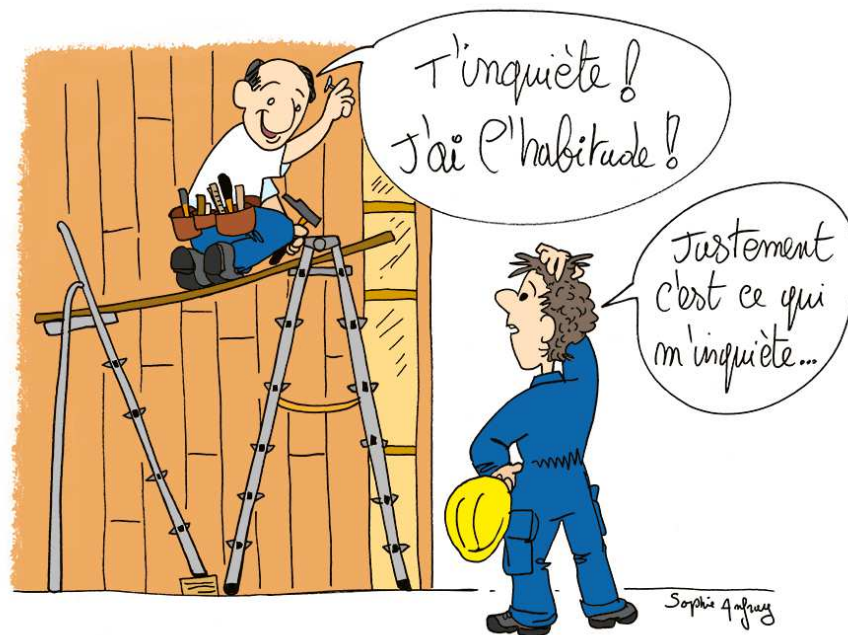
TŪĀRAI INFOS

Bonjour,

C'est avec plaisir que nous vous présentons la cinquième édition de la Newsletter Tūārai Infos, un outil de communication au service des acteurs de la prévention en Polynésie française.

Le comité de rédaction reste ouvert à tous les acteurs de la prévention qui souhaitent apporter leur contribution à la diffusion des bonnes pratiques pour l'amélioration des conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

En tahitien, Tūārai signifie travailler en sécurité



Crédit photo / Editions TISSOT

Sommaire

- Rassurants TMS & insaisissables RPS
- L'éclairage pour assurer la sécurité du travail et de la circulation en entreprise
- L'utilisation du transpalette
- Différences entre Plan de Prévention et PPSPS
- Produits chimiques : apprendre à déchiffrer les pictogrammes de danger
- Actualité technique :

Rassurants TMS & insaisissables RPS

Une des difficultés à faire le lien entre Troubles Musculosquelettiques (TMS) et Risques Psychosociaux (RPS) vient du fait que les facteurs psychosociaux reposent en parti sur le **ressenti des personnes**.

Le stress au travail peut être défini comme un déséquilibre entre la perception de la contrainte et la perception des ressources pour y faire face (Accord National Interprofessionnel de juillet 2008).

A contraintes égales, deux personnes n'auront pas le même niveau de stress et une même personne aura un niveau de stress différent à deux périodes équivalentes de sa vie.



Les facteurs biomécaniques, à l'inverse, **sont mesurables, quantifiables, objectivables** (poids, distance, durée...). Il est donc plus simple et moins risqué pour un intervenant de se borner aux facteurs biomécaniques.

Les TMS ne sont pas uniquement le fait de gestes et manipulations répétés ou inadaptés, mais sont le fruit, d'une manière plus globale, de la combinaison de plusieurs facteurs inhérents à l'organisation elle-même.

[Lire la suite](#)

L'éclairage pour assurer la sécurité du travail et de la circulation en entreprise

L'éclairage des lieux de travail est un facteur environnemental essentiel pour assurer au personnel des conditions de travail adaptées au travail qu'il doit effectuer.



Il doit faciliter l'exécution d'une tâche, assurer le bien-être et permettre de déceler les risques perceptibles à la vue.

L'insuffisance ou la défaillance de l'éclairage est une source d'accidents encore largement sous-estimée.

Cet éclairage est soumis à une réglementation, mais peut aussi suivre les recommandations de plusieurs normes.

Il existe cinq grandeurs fondamentales permettant d'apprécier l'éclairage des lieux de travail.

[Lire la suite](#)

L'utilisation du transpalette

De nombreux types de chariots, appelés transpalettes, sont largement utilisés pour des opérations de manutention, et diffèrent selon la charge et la distance à parcourir. Ils sont par exemple à même de charger (ou de décharger) les palettes des camions de livraison de marchandises.

Le transpalette sert à décoller la palette et sa charge de quelques centimètres, pour permettre son déplacement horizontal de quelques dizaines de mètres dans un entrepôt, un atelier, un camion. Ils ne sont pas conçus pour le gerbage (action d'empiler des marchandises, des colis), à la différence d'un gerbeur ou d'un chariot élévateur.



Les transpalettes sont à l'origine de nombreux accidents quand ils ne sont pas choisis et utilisés à bon escient. Si ces chariots limitent les risques de blessures dues à un effort excessif dans les travaux de manutention, toutefois, le fait de tirer, de pousser et de manipuler un transpalette peut entraîner certains dommages ...

[Lire la suite](#)

Différence entre Plan de Prévention et le PPSPS

Le Plan de prévention (PP) et le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) sont deux documents présentant l'évaluation des risques résultant de la co-activité dans une entreprise ou sur un chantier. L'évaluation est réalisée à la suite d'une visite d'inspection commune en présence des référents des différentes entreprises concernées.

Il existe cependant quelques particularités qui les distinguent.

[Lire la suite](#)

Produits chimiques : apprendre à déchiffrer les pictogrammes de danger

Le règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging), relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges est le document de référence à l'échelle mondiale.

Le code du travail définit ce que l'on entend par substances et mélanges, et donne les définitions générales des catégories de danger.

Le risque chimique nous concerne tous.

Les produits chimiques sont présents partout, dans toutes les entreprises, et tous les secteurs d'activité. Le risque chimique est souvent mal connu car les agents chimiques sont souvent invisibles et/ou inodores.

[Lire la suite](#)

L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE

Nouvelle directive CLP* (remplace la DPD)
* Classification, Labelling and Packaging



Actualité technique

Equipements de protection individuels connectés

Les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes dans la prévention des risques professionnels. Au programme : EPI connectés, exosquelettes, drones, ...

<https://www.batiactu.com/edito/epi-connectes-ameliorer-securite-chantiers-48953.php>

Pneumopathies d'hypersensibilité professionnelles

L'exposition à des allergènes peut être à l'origine de « pneumopathies d'hypersensibilité professionnelles ». Parmi les activités concernées : l'élevage de volaille, mais aussi probablement la taille de la nacre.

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/DMT/TI-TR-62/tr62.pdf>

Tapis anti-fatigue

Une étude sur la pertinence des tapis anti-fatigue pour améliorer le confort des travailleurs en position debout

<https://www.preventica.com/doc-notrax-confort-travailleurs-position-debout.php>



Ont participé à l'élaboration de la présente newsletter :

Carline COURTAS, Heirani ESTALL, Christophe BERGER, Gilles ECKERT, Serge MATYN,
Cyril REBOUILLAT

Rémy BREFORT, Loetitia HIU, Gisèle FAAHU.

Vous êtes destinataire de ce message dans le cadre professionnel,
en votre qualité d'acteur de la prévention des risques professionnels.

[Abonnement](#) [Désabonnement](#)